



Direction de l'Environnement, de l'Aménagement, et du Logement AUTORITE ENVIRONNEMENTALE Pointe de Jaham – BP 7212 97 274 SCHOELCHER Cedex

Au Lamentin, le 19 février 2019

N/Références : Cri/AR

Affaire suivie par : Téléphone : 05 96 54 89 60 <u>c.richard@semag.fr</u>

Objet: Demande d'examen au cas par cas - dossier 2019-0318 - terrain situé à Sainte Luce - quartier Trois-Rivières

LRAR 2C 130 604 0430 5

Madame, Monsieur,

Nous vous saurions gré de bien vouloir acter le retrait de l'instruction du dossier de demande d'examen au cas par cas, enregistré dans votre service sous le numéro 2019-0318 du 29 janvier 2019.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Responsable de l'agence Martinique,

Antoine ROFFIAEN